

Direction des Ressources Humaines

## ARRÊTÉ PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE

**Le Maire de la Commune de Vias**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L.132.10, L.522.4 et L.522.23 à L.522.31,

Vu le décret 2006-1690 du 22 Décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoint Administratifs Territoriaux,

Vu l'arrêté 2021-N°388 en date du 30/09/2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021,

### ARRETE

**Article 1 :** Le tableau d'avancement au grade d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, au titre de l'année 2024, est établi comme suit :

Ordre de priorité	Nom et Prénom	Situation actuelle Grade	Promouvable à compter du	Examen professionnel
1	BENNAC-PAUL Marion	Adjoint administratif territorial	01/06/2024	X
2	RAMIS Alexia	Adjoint administratif territorial	06/07/2024	X
3	KOUADJA Delphine	Adjoint administratif territorial	01/08/2024	X

### Part respective des femmes et des hommes :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Agents Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	3	0	3
Agents Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	3	0	3

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché et transmis au CDG34 pour publicité.

**Pour le Maire et par délégation**  
**Marie-Christine LEFONDEUR**  
**Directrice Générale des Services**



Direction des Ressources Humaines

**ARRÊTÉ PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE**

**Le Maire de la Commune de Vias**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L.132.10, L.522.4 et L.522.23 à L.522.31,

Vu le décret 2006-1691 du 22 Décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes Techniques Territoriales,

Vu l'arrêté 2021-N°388 en date du 30/09/2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021,

**ARRETE**

**Article 1 :** Le tableau d'avancement au grade d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, au titre de l'année 2024, est établi comme suit :

Ordre de priorité	Nom et Prénom	Situation actuelle Grade	Promouvable à compter du	Examen professionnel
1	BENNAC Grégory	Adjoint technique territorial	01/09/2024	X
2	AMMARTI Youssef	Adjoint technique territorial	15/10/2024	X

**Part respective des femmes et des hommes :**

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Agents Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	1	2	3
Agents Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	2	2

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché et transmis au CDG34 pour publicité.

**Pour le Maire et par délégation  
Marie-Christine LEFONDEUR  
Directrice Générale des Services**



Direction des Ressources Humaines

**ARRÊTÉ PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE****Le Maire de la Commune de Vias**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L.132.10, L.522.4 et L.522.23 à L.522.31,

Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu l'arrêté 2021-N°388 en date du 30/09/2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021,**ARRETE**

**Article 1 :** Le tableau d'avancement au grade d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe, au titre de l'année 2024, est établi comme suit :

Ordre de priorité	Nom et Prénom	Situation actuelle Grade	Promouvable à compter du	Examen professionnel
1	VION Wilfried	Animateur territorial	01/06/2024	X

**Part respective des femmes et des hommes :**

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Agents Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	0	1	1
Agents Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	1	1

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché et transmis au CDG34 pour publicité.

**Pour le Maire et par délégation  
Marie-Christine LEFONDEUR  
Directrice Générale des Services**



Direction des Ressources Humaines

## ARRÊTÉ PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE

**Le Maire de la Commune de Vias**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L.132.10, L.522.4 et L.522.23 à L.522.31,

Vu le décret 92-850 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles,

Vu l'arrêté 2021-N°388 en date du 30/09/2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021,

### ARRETE

**Article 1 :** Le tableau d'avancement au grade d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe, au titre de l'année 2024, est établi comme suit :

Ordre de priorité	Nom et Prénom	Situation actuelle Grade	Promouvable à compter du	Examen professionnel
1	GROOT Natacha	ATSEM Pal de 2 <sup>ème</sup> classe	01/10/2024	X

### Part respective des femmes et des hommes :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Agents Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	1	0	1
Agents Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché et transmis au CDG34 pour publicité.

**Pour le Maire et par délégation**  
**Marie-Christine LEFONDEUR**  
**Directrice Générale des Services**



Direction des Ressources Humaines

## ARRÊTÉ PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE

**Le Maire de la Commune de Vias**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L.132.10, L.522.4 et L.522.23 à L.522.31,

Vu le Décret n° 2021-1882 du 29 décembre 2021 avec effet du 01/01/2022 portant statut particulier du cadre d'emplois des Auxiliaires Puéricultrice Territoriales,

Vu l'arrêté 2021-N°388 en date du 30/09/2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021,

### ARRETE

**Article 1 :** Le tableau d'avancement au grade d'Auxiliaire puéricultrice de classe supérieure, au titre de l'année 2024, est établi comme suit :

Ordre de priorité	Nom et Prénom	Situation actuelle Grade	Promouvable à compter du	Examen professionnel
1	FORNEIRON Nathalie	Auxiliaire puéricultrice de cl normale	01/06/2024	X

### Part respective des femmes et des hommes :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Agents Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	1	0	1
Agents Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché et transmis au CDG34 pour publicité.

**Pour le Maire et par délégation  
Marie-Christine LEFONDEUR  
Directrice Générale des Services**



Direction des Ressources Humaines

## ARRÊTÉ PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE

**Le Maire de la Commune de Vias**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L.132.10, L.522.4 et L.522.23 à L.522.31,

Vu le décret 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux,

Vu l'arrêté 2021-N°388 en date du 30/09/2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021,

### ARRETE

**Article 1 :** Le tableau d'avancement au grade de Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe, au titre de l'année 2024, est établi comme suit :

Ordre de priorité	Nom et Prénom	Situation actuelle Grade	Promouvable à compter du	Examen professionnel
1	HOINGNE Laurence	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01/06/2024	X
2	BANQUET Sabrina	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	31/12/2024	X

### Part respective des femmes et des hommes :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Agents Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	1	0	1
Agents Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché et transmis au CDG34 pour publicité.

**Pour le Maire et par délégation**  
**Marie-Christine LEFONDEUR**  
**Directrice Générale des Services**



Direction des Ressources Humaines

## ARRÊTÉ PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE

**Le Maire de la Commune de Vias**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L.132.10, L.522.4 et L.522.23 à L.522.31,

Vu le décret 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux,

Vu l'arrêté 2021-N°388 en date du 30/09/2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021,

### ARRETE

**Article 1 :** Le tableau d'avancement au grade de Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, au titre de l'année 2024, est établi comme suit :

Ordre de priorité	Nom et Prénom	Situation actuelle Grade	Promouvable à compter du	Examen professionnel
1	BOUTTES Béatrice	Rédacteur territorial	01/06/2024	X
2	BOTELLA Olga	Rédacteur territorial	01/06/2024	oui

### Part respective des femmes et des hommes :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Agents Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	1	0	1
Agents Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché et transmis au CDG34 pour publicité.

**Pour le Maire et par délégation**  
**Marie-Christine LEFONDEUR**  
**Directrice Générale des Services**

